

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mardi 2 mai 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille

M. Claude Brochu

M. Steve Leclerc

M^{me} Lise Garneau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général, Mme Isabelle Lemieux, trésorière, et Mme Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

117-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 18 avril 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

118-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiements - Liste des engagements

119-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période du 1^{er} au 3 avril 2017 et pour celle du 5 au 30 avril 2017, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 27 avril 2017, ainsi qu'au journal des salaires du mois d'avril 2017, le tout totalisant une somme de 467 521,06 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 026 498,63 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion - Règlement numéro 5-2017 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 13-83 concernant le ramonage des cheminées

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 5-2017 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 13-83 concernant le ramonage des cheminées.

Steve Leclerc, conseiller

Affectation au surplus accumulé affecté - Centre Bombardier

120-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER du surplus libre de la Ville vers le surplus accumulé affecté au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux de construction du Centre Bombardier, la somme de 72 775 \$ correspondant aux revenus accumulés en 2016 dans le cadre de la campagne de financement et non utilisés à ce jour.

Mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication - Eau potable et eau usée - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication pour l'eau potable et l'eau usée;

CONSIDÉRANT que la firme Norda Stelo a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres et que celle-ci démontre que la plus basse soumission s'avère conforme;

121-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Automation D'Amours inc., de Sayabec, le contrat relatif aux travaux de mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication pour l'eau potable et l'eau usée, le tout tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense totale de 179 420 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même la contribution financière qui sera versée à la Ville dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

Le Grand labyrinthe de Sainte-Anne - Entente avec M. Luc Pelletier - Addenda

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière et M. Luc Pelletier ont signé, le 6 avril dernier, une entente aux termes de laquelle la réalisation de l'édition 2017 du Grand labyrinthe était confiée par la Ville à M. Pelletier, aux conditions y stipulées;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu à ladite entente que les détails entourant le soutien apporté par la Ville en lien avec cet événement feraient l'objet d'un addenda;

122-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de La Pocatière et M. Luc Pelletier, promoteur privé, concernant la réalisation de l'édition 2017 du Grand labyrinthe, dont copie demeure ci-annexée pour en faire partie intégrante;

DE DÉCRÉTER le paiement à M. Pelletier d'une contribution financière maximale de 4 000 \$;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Maintien et consolidation des services à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU que diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière;

ATTENDU la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame de-Fatima de La Pocatière;

ATTENDU que cette fermeture va à l'encontre du principe d'« *offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes* » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ATTENDU l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population;

ATTENDU que la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population;

EN CONSÉQUENCE,

123-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière signifie au ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu;

QU'il rappelle au ministre que la mission du ministère est *de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec*. Par souci de cohérence avec cette mission, et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale;

QUE la Ville de La Pocatière transmette une copie de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, à la présidente et directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, M^{me} Isabelle Malo, et au député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin.

Marche pour l'avenir de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

124-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PERMETTRE, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement numéro 03-2001 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, la tenue de la Marche pour l'avenir de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, dans les rues de la Ville, selon l'itinéraire qui devra être approuvé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et aux conditions édictées par ledit ministère;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin d'agir en soutien au service d'ordre veillant à la sécurité des participants lors de ladite Marche;

D'AUTORISER les Travaux publics de la Ville à installer et désinstaller le matériel et les tréteaux nécessaires à la tenue de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services récréatifs, culturels et communautaires - Affectation temporaire et ajustement salarial

CONSIDÉRANT l'absence en congé maladie de la coordonnatrice du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT que la majorité des tâches de ce poste sont actuellement assumées par la secrétaire dudit service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître la modification de la charge et de la nature du travail de ladite secrétaire;

125-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la rémunération salariale de M^{me} Élisabeth Bercegeay soit ajustée, à compter rétroactivement du 9 avril 2017 et jusqu'au moment du retour au travail de M^{me} Odile Soucy, par une hausse de 10 % du taux horaire, pour un horaire de 65 heures aux deux semaines.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Daniel Chabot, directeur général, dépose la liste des personnes qu'il a, depuis le dépôt de son dernier pareil rapport, engagées en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Journée des patriotes - Levée du drapeau

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

ATTENDU qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

126-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai; la levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou à compter du vendredi qui précède la Journée nationale des patriotes.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Ramonage des cheminées - Dispositions du Code national de prévention des incendies - Vérification effectuée par un préventionniste dans une résidence privée
- Nouveau parc industriel - Analyse de la possibilité d'enfouir les fils électriques
- Construction d'un bâtiment industriel locatif par DELP - Vérification préalable des immeubles disponibles sur le territoire
- Marche pour l'avenir de l'Hôpital - Interventions en chambre sur le sujet sur leplacoteux.com - Publicité dans les journaux - Présence de politiciens et d'élus de la MRC et des municipalités
- Modification de l'article 15 du règlement numéro 03-2001 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, pour ajouter l'obligation d'obtenir l'autorisation du MTMDET quand la marche passe sur une route du ministère

- Interruptions de services occasionnelles à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima (absence d'un anesthésiste)

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

127-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.